

FICHE 7 - Participer aux actions d'éducation au développement durable ou aux projets artistiques, culturels ou sportifs dans les collèges et lycées – Génération 2024 (mission réservée au 2nd degré)

Les missions précises des volontaires seront décidées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements.

L'action du volontaire en service civique dans le cadre de cette mission s'inscrit en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Outre les activités présentées dans le cadre de la présente fiche, notamment la participation à des actions et projets d'éducation au développement durable (EDD), un volontaire en service civique peut également participer au dispositif "devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs.

- Participation à des actions d'éducation au développement durable

Au-delà de **contribuer à l'action du référent EDD de l'établissement**, il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants, la direction et les partenaires de l'établissement, dans le cadre des projets d'éducation développement durable ; s'appuyer sur le comité de pilotage EDD s'il existe dans l'établissement ;
- participation à des réalisations concrètes en veillant à la mobilisation et l'implication des élèves ;
- participer à l'organisation d'événements pour fédérer et célébrer l'engagement de l'établissement en faveur de la transition écologique : semaine du développement durable au cours de laquelle sont valorisées les actions des élèves, inauguration d'un jardin pédagogique, cérémonie de remise de label, etc. ;
- accompagner l'organisation au sein de l'établissement de mesures en faveur de la transition écologique en intégrant la dimension éducative : réduction de la consommation d'eau, d'énergie, réduction et valorisation des déchets, entretien d'un espace végétalisé, d'un potager, soins quotidiens à un petit élevage, etc. ;
- accompagnement et animation du réseau des éco-délégués en lien avec le référent EDD et le référent vie collégienne ou lycéenne de l'établissement : contribution à la gestion de l'espace dédié et accompagnement des temps collectifs, soutien à leur mobilisation et accompagnement de leurs actions dans les domaines où ils ont décidé d'agir ;
- en appui sur les événements programmés, aider à l'organisation de temps de rencontre et d'échanges avec des acteurs de la transition écologique ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature en particulier lorsqu'une classe gère une aire éducative terrestre, fluviale ou marine.

- Participation à des actions et projets artistiques et culturels et sportifs

- accompagner les équipes éducatives dans la mise en œuvre d'actions visant au renforcement de rôle éducatif du sport et à la valorisation d'une pratique sportive régulière ;
- accompagner les équipes éducatives dans la mise en œuvre d'actions EAC (Education Artistique et Culturelle) ;
- **la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CIST) faisant pleinement partie de l'EAC, des étudiants en école d'ingénieur pourront ainsi contribuer à des actions et projets dans ce domaine. Ils pourront au sein d'une équipe être accompagnés et formés par un référent FabLab et bénéficier des dispositifs de formation académiques afin de développer progressivement les compétences d'un FabManager.**
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets d'Education Artistique Culturelle ou Sportive mis en place ;
- accompagner les actions en faveur du développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques et du développement de la pratique physique et sportive des jeunes, les volontaires pourront également :

- aider à l'interface entre les établissements et les clubs sportifs ou associations sportives des territoires ;
- faciliter les rapprochements entre l'établissement et les clubs sportifs ;
- aider à la mise en place d'une association sportive dans l'établissement ;
- sensibiliser la communauté éducative (enseignants, familles, agents, etc.) aux valeurs portées par le sport et l'olympisme.
- aider à la réalisation d'actions en faveur de la pratique physique et sportive des jeunes :
- aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre des actions particulières et les temps forts de l'année : journée nationale du sport scolaire, semaine olympique et paralympique et journée olympique ;
- soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du dispositif 2h de sport de plus au collège avec les professionnels compétents ;
- accompagner les élèves dans leur engagement citoyen au sein de l'association sportive de l'établissement.
- sensibiliser la communauté éducative au label Génération 2024 :
- informer de son existence et de son contenu, préciser les modalités d'obtention et de mise en œuvre du label, transmettre les coordonnées des bons interlocuteurs.

- Participation à l'organisation du temps libre des internes

Dans le cadre de l'organisation du temps libre des internes, les volontaires pourront également :

- faciliter les liens avec les acteurs externes qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.),
- participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, brochures, etc.) et contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique,
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer à l'organisation d'ateliers de jeux éducatifs dans les domaines indiqués.

Le cadre de la mission :

- Un encadrant et/ou un tuteur supervise(nt) la mission.

- Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement ou le directeur de centre d'information et d'orientation, responsables des actions, des structures de retour à l'école et des réseaux FOQUALE ou son représentant, afin de pouvoir garantir la sécurité corporelle, affective, psychique des élèves dont le suivi et l'accompagnement leur seront confiés.

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).